



Le SNMH-FO vient de prendre connaissance, par la presse, des orientations de la commission Larcher sur la « réforme » des hôpitaux et de leurs missions. Ces travaux avec ceux de la commission Ritter et de la commission Bur sur la transformation des ARH en ARS (Agence Régionale de Santé), vont constituer le contenu de la Loi que le Président Sarkozy a annoncé pour septembre 2008, portant sur l'ensemble de notre système de soins .

La conférence des Directeurs généraux de CHU, répondant à la « commande » du chef de l'Etat formulée lors de son discours fait au CHU de Bordeaux le 16/10/07, a fait des propositions à la commission Larcher, sous la forme d'un projet de loi.

Ils proposent, en modifiant le Code de la santé, de sortir les CHU et les CHR du cadre actuel de l'établissement public administratif pour leur donner le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). L'une des conséquences de la nature privée de l'EPIC serait la soumission des personnels médicaux et non-médicaux au droit privé. Ceux-ci seraient désormais recrutés par contrats de droit privé.

C'est la remise en cause du statut public de l'hôpital et de celui des personnels !

Ce serait la privatisation complète des hôpitaux publics !

Le statut des Praticiens hospitaliers serait à nouveau modifié : « *ils seraient recrutés par voie contractuelle fixant un certain nombre d'objectifs à réaliser sur une période déterminée par exemple de trois ans....* ». Allant dans le même sens, la commission Larcher préconiserait de recruter des médecins, localement par contrat, avec une rémunération totalement libre.

Ce n'est ni plus ni moins que la fin du statut unique des Praticiens Hospitaliers.

Le SNMH FO considère que ces propositions sont inacceptables.

Il ne serait plus question pour l'hôpital de donner des soins, mais d'être soumis à des diktats financiers dont les directeurs d'ARS, les directeurs d'hôpitaux seraient les agents ordonnateurs tout puissants

Lors de notre entrevue au ministère de la Santé le 16 janvier dernier la Directrice adjointe de la DHOS nous avait bien précisé « *qu'il s'agit de regrouper, d'organiser la mutualisation des activités de soins, au sein des groupements de coopération sanitaire (GCS) notamment entre les établissements publics et privés. Ce qui impliquera la modification des statuts des établissements publics et privés. Ce qui impliquera la modification du statut des établissements et des personnels médicaux, para médicaux et autres* ».

Ce serait la disparition de l'indépendance professionnelle des médecins, ce qui serait grave pour les malades.

A l'inverse de la « contractualisation », le SNMH/FO revendique, dans le cadre du statut des PH, l'amélioration de l'attractivité de leur carrière, l'augmentation de leur salaire. Il revendique le maintien du statut public de l'hôpital, ainsi que les moyens en lits et en personnels nécessaires aux hôpitaux.

Le SNMH FO demande le retrait immédiat de ces projets proposés par ces commissions.